

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023****DEPARTEMENT****Haute-Garonne**De la commune de **FLOURENS**Séance du **17 octobre 2023****Nombre de conseillers****En exercice 13****Présents 7****Procurations 6****Votants 13**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 10/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 24 OCT. 2023

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Monsieur Didier CORTES a donné procuration à Madame Martine NOËL,
 Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
 Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,
 Madame Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUÉ,
 Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Monique ROUTABOUL,
 Madame Josette NOËL a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-39 Aide sociale n°13 : aide financière*Exposé*

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée pour l'achat d'une sangle sous-fessière pour transfert entre un fauteuil roulant et un lit médicalisé.

Le demandeur sollicite une aide de 189 € pour aider au règlement de cette sangle.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 189 € soit le prix de la sangle.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 189 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
 ABSTENTION
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/10/2023

La secrétaire de séance,
 Bernadette FAURÉ



Le Président,
 Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

